

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 11 AVRIL 2017 – 20H45

Membres présents : Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Bernard JOLYOT, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Véronique RÉVEILLON, Bernard SÉNÉ,

Membres absents excusés : Agnès LAURENT, Jean-Baptiste CAU, Marie-Françoise GIRARDET qui donne procuration à Nicolas GIRARDET et Marie-Françoise BUNOUST qui donne procuration à Simone DELIOT

Secrétaire de séance : Simone DELIOT

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV du conseil du 9 mars 2017

- 1- **Vote des comptes de gestion de la Perception de St Vit**
- 2- **Subvention aux associations 2017**
- 3- **Indemnité des élus**
- 4- **Vote des 3 taxes communales**
- 5- **Vote des budgets primitifs 2017 pour le budget assainissement, le budget lotissement et le budget communal**
- 6- **Remboursement d'achat de 2 essais**
- 7- **Renouvellement de bail de terrains communaux**
- 8- **Questions diverses**

Approbation du PV du conseil du 9 mars 2017 par le conseil à l'unanimité

1. **Vote des comptes de gestion de la Perception de St Vit**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2016 de la Perception de St Vit qui sont en concordance avec les comptes administratifs 2016

2. **Subvention aux associations 2017**

Le budget 2017 prévoit une enveloppe globale de 6 500€ qui pourra être utilisée tout au long de l'année après attribution du conseil municipal.

Bernard JOLYOT présente le montant des subventions aux associations pour 2017 selon détail ci-dessous.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2017	
Association Espérance Byans	800,00 €
URFOL Ecran mobile cinéma	635,00 €
ASBO Foot Osselle Byans	800,00 €
La petite fabrique de Byans	800,00 €
Soleil Doubs Club des aînés	800,00 €
APE - Association parents d'élèves	400,00 €
Byans auto sport	200,00 €
Pupilles de l'enseignement	50,00 €
Sclérose en plaques	50,00 €
Entraide St Vitoise	50,00 €
Banque Alimentaire du Doubs	50,00 €
Souvenir Français	50,00 €
Prévention routière	50,00 €
La ronde de l'espoir	50,00 €
Don du sans	50,00 €
Collège Félix Gaffiot de Quingey	600,00 €
TOTAL	5435 €

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3. Indemnité des élus

Selon le décret 2017-85 du 26/01/2017, il convient de voter les indemnités des élus en référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le conseil municipal décide donc de voter ces indemnités avec effet rétroactif au 1er janvier 2017 comme suit :

- Indemnité légale du Maire : 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Indemnité légale des 4 adjoints : 8,25% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

4. Vote des 3 taxes communales

Suite à l'intégration de notre commune à la CAGB au 1er janvier 2017 qui est sous le régime de la Taxe Professionnelle Unique, nos taux ont été rebasés.

De plus, il y a possibilité dans le cadre du dispositif prévu à l'article 60 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales de voter leurs taux de TFNB sans faire application de la règle de variation conjointe du taux de TH.

Le Maire propose d'augmenter pour l'année 2017, les trois taxes comme suit :

Taxe habitation	:	13.90 %	taxe foncière bâti	:	21.05 %
Taxe foncière non bâti	:	22.25 %			

L'exposé du Maire entendu, le conseil **VOTE A L'UNANIMITE** l'augmentation proposée ci-dessus par 13 VOIX POUR

5. Vote des budgets primitifs 2017 pour le budget assainissement, le budget lotissement et le budget communal

M. Le Maire et le 1er adjoint ont présenté les budgets 2016 par chapitre :

LOTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 007 853.75 euros	1 007 853.75 euros
Investissement	695 920.03 euros	695 920.03 euros

ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	26 293 euros	26 293 euros
Investissement	41 378.64 euros	41 378.64 euros

COMMUNAL	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	455 591 euros	455 591 euros
Investissement	345 060.57 euros	345 060.57 euros

Vote POUR à l'unanimité pour les 3 budgets

6. Remboursement d'achat de 2 essaims

Le conseil municipal décide de rembourser l'acquisition des 2 essaims pour les ruches du parc à M. Marc DUPONT de Berthelange pour la somme de 308 €.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

7. Renouvellement de bail de terrains communaux

Le conseil municipal décide de renouveler :

- le bail de la parcelle cadastrée AC 37 lieu dit « Les Arbeux » pour une nouvelle période d'une année à compter du 1er juin 2017 jusqu'au 31 mai 2018 à M. RIBEIL Didier et Mme JUIF-RIBEIL Sandrine domiciliés Rte de la Saline à Byans sur Doubs.
- le bail de la parcelle cadastrée AC 29 lieu dit « Les Arbeux » pour une nouvelle période d'une année à compter du 1er janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 à M. et Mme BUNOUST Claude domiciliés Gde Rue à Byans sur Doubs.

Le conseil vote le prix de ces locations à 16 € par an et autorise à signer lesdites locations.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

8. Questions diverses

- le "Mardi des Rives" : Cette manifestation est organisée par la CAGB et Byans est invité à accueillir ce concert de musique le 8 août 2017
- Les 2, 3 et 4 novembre : stage musique "Jazz à Byans" suivi le samedi soir d'un concert gratuit

Fin de la séance à 23h40